

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 29 mars 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 8.1, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h40.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.1.4), Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 8.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 8.1), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme. Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'au rapport 8.1), M. Michel LOYAT (à partir du rapport 0.2 et jusqu'au rapport 4.2), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 8.1), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.3), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du rapport 8.1) **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chaleze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 8.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.3) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND à partir du rapport 8.1), M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 0.3) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 8.1), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noiron :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.3) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.3) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.1) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT (représentée par M. Alexis JACOB à partir du rapport 8.1), M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.1) **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 8.1).

Étaient absents : **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Carine MICHEL, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Brailans :** M. Alain BLESSEMILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Francois :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Robert POURCELOT **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugy :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), E. ALAUZET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN (à partir du 0.3), J.L. FOUSSERET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.1), V. HINCELIN, M. LOYAT (à partir du 4.3), C. MICHEL, F. PRESSE (jusqu'au 0.3), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), C. TISSIER (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE (jusqu'au 0.3), R. REYLE (à partir du 1.1.1), F. GILLET, R. POURCELOT, D. JOLY, M. COTTINY, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.3).

Mandataires : G. VERRO (à partir du 1.2.1), N. MOUNTASSIR, M. LOYAT (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), J.P. GOVIGNAUX, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), G. BAULIEU, B. RONZI, L. HAKKAR, M.O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), C. DEVESA, J. MARIOT (à partir du 4.3), M.N. SCHOELLER, N. GUILLEMET (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.3), J. MARIOT (jusqu'au 0.2), B. CYPRIANI, A. KOELLER, R. DEMESMAY, R. REYLE (jusqu'au 0.3), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. HUOT, M. FELT, E. DUMONT, J.M. MAY, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.3).

Délibération n°2012/001675

Rapport n°1.1.3 - Création et révision des AP/CP - 2012

Création et révision des AP/CP - 2012

Rapporteur : Gabriel BAULIEU et Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidents
Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

Il est proposé des révisions des AP/CP déjà ouvertes et deux ouvertures en AP/CP au PPIF 2012-2016.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP-AE/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et des ouvertures d'AP-AE/CP.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée au Budget Primitif 2012. Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. Révisions

Les AP-AE/CP à réviser sont les suivantes :

- Commission n°2 - Transports, Infrastructures, Déplacements :
 - Budget principal :
 - AP/CP n°4.1 - Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP/CP n°10.2 - Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - Budget annexe Transports :
 - AP/CP n°6.1 - Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »,
 - AP/CP n°6.2 - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise - 1^{ère} phase »,
 - AP/CP n°11.1 Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »,
 - AP-AE /CP n°9.1 et n°11.3 - Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »,
 - AP/CP n°10.1 - Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine »,
- Commission n°3 - Economie, Emploi et Insertion :
 - AP/CP n°7.3 - Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du grand Besançon »,
- Commission n°4 - Développement durable, Environnement, Cadre de vie :
 - AP/CP n°7.4 - Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
 - AP/CP n°4.4 - Opération « Aménagement de la Malate »,

- Commission 5 - Tourisme, Culture, Sports :
 - AP/CP n°4.6 - Opération « Equipements fluviaux »,
 - AP/CP n°6.3 - « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR).
- Commission n°7 - Habitat, Politique de la Ville :
 - AP/CP n°7.1 - Opération « Subventions PLH 2006-2012 »,
 - AP/CP n°7.2 - Opération « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP n°4.2 - Opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »,
- Commission n°8 - Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes :
 - AP/CP n°8.1 - Opération « Financement des casernes ».

II. Ouvertures

Il est proposé d'ouvrir, à compter de 2012, deux nouvelles AP/CP:

- AP/CP n° 12.1 - Opération TCSP : « Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
- AP/CP n°12.2 - Opération « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).

A noter : l'AE « Réalisation et diffusion du magazine du Grand Besançon 2012-2014 », votée lors de la DM2 du 6 octobre 2011, ne nécessite pas de révision de son montant et de son échéancier.

Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.1.

Intitulé : Opération n°4.1 - « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant total de l'AP non modifié Révision de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 200 000	11 289 611	11 289 611	0
Montant des recettes de l'AP	5 576 000	4 525 304	4 525 304	0
Besoin de financement de l'AP	4 624 000	6 764 307	6 764 307	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route départementale 683 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2011.

En 2011, 779 618 € ont été réalisés principalement au titre des travaux relatifs à la chaussée nord de la RD 683 au carrefour des Marnières nord ainsi qu'à la reprise de toutes les voiries se raccordant sur le carrefour ci-dessus et l'aménagement de la bretelle d'accès à la RD 683 en direction de Belfort depuis le giratoire des Marnières Sud.

Le taux de réalisation de 55 % est lié essentiellement à un retard pris dans le démarrage des travaux en raison d'aménagements connexes préalables à l'opération.

Le CP 2012 s'élève à 1 240 281 € destinés à la finalisation des travaux des Marnières Nord (986 K€) et à des acquisitions foncières (emprise pour réalisation des travaux) à hauteur de 201 K€.

En recettes, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Le CP 2012 s'élève à 2 334 975 € soit 2 181 K€ de participation de l'aménageur, 146 K€ du Conseil Général et 8 000 € de subvention de la Commune de Chalezeule suite à la réalisation de dévoiement des réseaux Marnières Sud (délibération du 10/12/2006).

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est » et sur son crédit de paiement sur 2012.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

4/50

Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)													
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012
DEPENSES													
20	études			87 928	43 017	4 153	2 811	1 251		0	26 597	10 100	
21	acquisitions foncières	564 845,90		617 714		20 036	205 752	90 288	78	60	100 557	200 943	
23	maîtrise d'œuvre			639 863	167 429	118 477	116 896	60 428		46 683	64 950	60 000	5 000
23	travaux		145 543,24	9 944 106		1 481 971	2 186 397	1 937 465	917 279	753 671	923 467	1 350 000	393 856
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 611	210 446	1 624 636	2 511 856	2 089 433	917 356	800 415	1 115 571	1 621 043	398 856
RECETTES													
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			4 525 304	0	1 112 878	0	827 299	0	97 767	59 600	246 400	2 181 360
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			6 764 307	210 446	5 117 757	2 511 856	1 262 134	917 356	702 648	1 055 971	1 374 643	-1 782 504
	Taux de couverture par financement CAGB			60%	100%	31%	100%	60%	100%	88%	95%	85%	Remboursement de capital

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)													
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012
DEPENSES													
20	études			87 928	43 017	4 153	2 811	1 251		0	26 597	3 540	6 560
21	acquisitions foncières	564 846		617 714		20 036	205 752	90 288	78	60	100 557		200 943
23	maîtrise d'œuvre			639 863	167 429	118 477	116 896	60 428		46 683	64 950	18 090	46 910
23	travaux		145 543	9 944 106		1 481 971	2 186 397	1 937 465	917 279	753 671	923 467	757 988	985 868
	TOTAL	564 846	145 543	11 289 611	210 446	1 624 636	2 511 856	2 089 433	917 356	800 415	1 115 571	779 618	1 240 281
RECETTES													
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			4 525 304	0	1 112 878	0	827 299	0	97 767	59 600	92 785	2 334 975
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			6 764 307	210 446	5 117 757	2 511 856	1 262 134	917 356	702 648	1 055 971	380 215	-788 076
	Taux de couverture par financement CAGB			60%	100%	31%	100%	60%	100%	88%	95%	49%	Remboursement de capital

Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°10.2.

Intitulé : Opération n°10-2 - « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié Révision de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (30 juin 2010)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 053 400	2 053 400	2 053 400	0
Montant des recettes de l'AP	77 535	77 535	77 535	0
Besoin de financement de l'AP	1 975 865	1 975 865	1 975 865	0

B/ Rappel du programme initial révisé

En concertation avec l'ensemble des Communes membres de l'agglomération, des associations et de différents partenaires (Etat, Département et ADEME), un réseau d'itinéraires cyclables a été approuvé en Conseil de Communauté le 24 juin 2005.

Ce réseau cyclable du Grand Besançon est composé d'itinéraires d'intérêt communautaire, d'itinéraires structurants et d'itinéraires prioritaires. Il est donc convenu de réaliser en 1^{er} lieu les itinéraires qualifiés de prioritaires. Toutefois la mise en œuvre de nouveaux projets sur le territoire du Grand Besançon, la mise en avant d'attentes des habitants ou l'émergence d'opportunités peuvent modifier les priorités de réalisation initialement définies.

Ainsi, 3 itinéraires, ou portions d'itinéraires, intégrés au schéma global initial mais non classés comme prioritaires voient s'accroître leurs besoins de mise en œuvre. Il s'agit des itinéraires suivants :

- Pirey ⇒ Ecole-Valentin : raccordement (300 m.) de la commune d'Ecole-Valentin à un itinéraire cyclable réalisé par le CG25,
- Hauts du Chazal ⇒ Serre-les-Sapins via François : mise en œuvre d'une liaison reliant les deux communes au secteur des Hauts du Chazal et de la ligne de Tramway,
- Prés-de-Vaux ⇒ Chalezeule : réalisation d'un itinéraire reliant le secteur des Prés-de-Vaux (Besançon) et la passerelle de la Malate à la piscine de Chalezeule. Forte attente des usagers et de la commune de Chalezeule.

Dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables, la programmation pour la période 2010-2015 est la suivante :

- Palente (Besançon) ⇨ Roche-lez-Beaupré via Thise :
 - nombre de Km : 4 km,
 - année prévisionnelle de réalisation : fin 2012,
 - montant des travaux : 93 400 €,
- Saône ⇨ gare de Saône :
 - nombre de Km : 2,3 km,
 - année prévisionnelle de réalisation : 2012/2013,
 - montant des travaux : 240 000 €,
- Pirey ⇨ Ecole-Valentin :
 - nombre de Km : 0,3 Km,
 - années prévisionnelles de réalisation : 2012,
 - montant des travaux : 30 000 €,
- Prés-de-Vaux ⇨ Chalezeule :
 - nombre de Km : 3,5 Km,
 - années prévisionnelles de réalisation : 2012-2013,
 - montant des travaux : 650 000 €,
- Hauts du Chazal ⇨ Serre-les-Sapins via Franois :
 - nombre de Km : 2,7 km,
 - années prévisionnelles de réalisation : 1^{ère} phase (passerelle) : 2013-2014,
2^{ème} phase (piste cyclable) : 2014-2015,
 - montant des travaux : 1^{ère} phase (passerelle) : 600 000 €,
2^{ème} phase (piste cyclable) : 390 000 €.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2011.

En 2011, des relevés topographiques pour l'itinéraire Franois/ Hauts-du-Chazal et sur le secteur d'Ecole-Valentin ont été réalisés (4 510 €).

Du fait de l'opposition des propriétaires des parcelles impactées par l'itinéraire Prés-de-Vaux/Chalezeule et du retard pris par la concrétisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale entre Roche lez beaupré et Novillars, les travaux prévus en 2011 sont reportés en 2012.

Le CP 2012 s'élève à 547 294 € destinés à :

- réaliser les études et travaux pour les itinéraires cyclables « Prés-de-Vaux - Chalezeule », « Ecole-Valentin - Haltes ferroviaires » et « Serre-les-Sapins - Hauts du Chazal (via Franois) » (537 K€),
- prendre en charge une partie du projet d'aménagement routier sur la mairie de Thise, liée à l'aménagement d'un itinéraire cyclable (subvention d'équipement : 10 K€).

En recettes, le montant de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier de CP est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Le solde de la subvention à percevoir au titre du fonds national d'aménagement et développement du territoire (FNADT) soit 47 126 €, est inscrit en 2012.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation d'itinéraires cyclables » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2016.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

7150

Opération « Réalisation d'itinéraires cyclables »

Tableau I : programme initial

REVISION BP 2011								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES								
20	études	40 000		40 000	0	0	0	0
21	acquisitions foncières	40 000		40 000	0	0	0	0
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 973 400	31 596	471 804	650 000	200 000	120 000	500 000
	TOTAL	2 053 400	31 596	551 804	650 000	200 000	120 000	500 000
RECETTES								
13	subventions :	77 535	19 392	58 143	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 975 865,35	12 204	493 661	650 000	200 000	120 000	500 000
	Taux de couverture par financement CAGB	96%	39%	89%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES									
20	études	56 395		905	55 490				
204	Fonds de concours	10 000			10 000				
21	acquisitions foncières	0							
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 987 005	31 596	3 605	481 804	650 000	200 000	120 000	500 000
	TOTAL	2 053 400	31 596	4 510	547 294	650 000	200 000	120 000	500 000
RECETTES									
13	subventions : CG25, cairrefour	77 535	19 392	11 017	47 126	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 975 865	12 204	-6 508	500 168	650 000	200 000	120 000	500 000
	Taux de couverture par financement CAGB	96%	39%	Remboursement de capital	91%	100%	100%	100%	100%

**Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°6.1

Intitulé : Opération n°6.1 - « Acquisition de bus et du matériel embarqué »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié modification de l'échéancier de dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 615 804	23 525 901	23 525 901	0
Montant des recettes de l'AP	150 000	93 912	93 912	0
Besoin de financement de l'AP	10 465 804	23 431 989	23 431 989	0
	sur 6 années		sur 12 années	

B/ Rappel du programme initial révisé

L'autorisation de programme a pour objet le renouvellement du parc de bus urbains et des matériels embarqués, dans le cadre de marchés pluriannuels et dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, défini initialement dans la convention de délégation de service public contractée du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2010 puis dans la nouvelles DSP signée en 2011.

Le programme initial de l'AP/CP, voté le 10 février 2006, prévoyait une dépense de 10 615 804,29 € HT sur 4 années (2006 à 2009), soit environ 2,6 M€ par an pour l'acquisition de bus et matériels embarqués. Plusieurs révisions sont intervenues par la suite.

Lors de la révision du 31 mars 2010, l'AP s'élevait à 13,5 M€ sur la période 2006-2011 (6 années) soit une moyenne de 2,3 M€/an.

Lors de la dernière révision du 31 mars 2011, l'AP a été prolongée afin de tenir compte de la durée de la nouvelle DSP portée à 12 ans (échéance 2017) soit une moyenne de 1,7 M€/an.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011 glissées sur 2012.

Le CP 2012 s'élève à 1 709 823 €, il est destiné à financer l'acquisition de 4 bus, l'acquisition de girouettes à LED et de matériels embarqués ainsi qu'une balayeuse pour le camion de déneigement acquis en 2011.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2017.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

9150

Opération « Acquisition de bus et du matériel embarqué »
(Budget annexe Transports en HT)

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)														
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES														
21	Acquisitions matériel de transport.	23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 540 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
21	acquisitions foncières	0												
21	VRD	0												
21	aménagements et équipements	0												
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0												
TOTAL		23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 540 000	1 700 000					
RECETTES														
13	subvention : ADEME	93 912	15 913	28 436	37 021	12 542	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	23 431 989	1 833 586	3 344 633	2 021 274	2 313 713	2 178 783	1 540 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Taux de couverture par financement CAGB		99,60%	99,14%	99,16%	98,20%	99,46%	100%							

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)														
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DEPENSES														
21	Acquisitions matériel de transport.	23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 530 176	1 709 823	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
21	acquisitions foncières	0												
21	VRD	0												
21	aménagements et équipements	0												
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0												
TOTAL		23 525 901	1 849 499	3 373 069	2 058 295	2 326 255	2 178 783	1 530 176	1 709 823	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
RECETTES														
13	subvention : ADEME	93 912	15 913	28 436	37 021	12 542	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	23 431 989	1 833 586	3 344 633	2 021 274	2 313 713	2 178 783	1 530 176	1 709 823	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 001
Taux de couverture par financement		100%	99%	99%	98%	99%	100%							

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise - 1^{ère} phase »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°6.2

Intitulé : Opération n°6.2 - « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 672 241	2 346 554	2 346 554	0
Montant des recettes de l'AP	0	600 000	600 000	0
Besoin de financement de l'AP	1 672 241	1 746 554	1 746 554	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment de la société SPIC. Cette extension doit répondre aux besoins de l'exploitation du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt.

Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour l'exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiments et infrastructures).

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

L'année 2011 a été essentiellement mobilisée pour le lancement des marchés de travaux ce qui explique un faible taux de réalisation en dépenses.

Le CP 2012 d'un montant de 183 977 € permettra de réaliser des travaux d'adaptation concernant l'extension du dépôt de bus de Planoise.

L'AP/CP relative à la première phase du dépôt de Planoise sera clôturée lors du vote du CA 2012. L'AP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » reprend la suite.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase » et sur son crédit de paiement 2012.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

11150

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise, 1^{ère} phase »
(Budget annexe Transports en HT)**

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	
DEPENSES									
20	études	51 485	0	26 554	6 275	0	8 656	10 000	
23	maîtrise d'œuvre	105 470	422			85 048		20 000	
23	travaux	2 189 598			53 728	1 751 703	224 167	160 000	
	TOTAL	2 346 554	422	26 554	60 003	1 836 752	232 823	190 000	
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000		0	0	0	600 000		
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 746 554	422	26 554	60 003	1 836 752	-367 177	190 000	
	Taux de couverture par financement CAGB	74,43%	100%	100%	100%	100%	-157,71%	100%	

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)									
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012
DEPENSES									
20	études	45 759	0	26 554	6 275	0	8 656	4 274	
21	acquisitions foncières	0							
21	VRD	0							
23	maîtrise d'œuvre	85 470	422			85 048			
23	travaux	2 215 325			53 728	1 751 703	224 167	1 749	183 977
	TOTAL	2 346 554	422	26 554	60 003	1 836 752	232 823	6 023	183 977
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000		0	0	0	600 000	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 746 554	422	26 554	60 003	1 836 752	-367 177	6 023	183 977
	Taux de couverture par financement CAGB	74%	100%	100%	100%	100%	-158%	100%	100%

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »
(Budget annexe Transports HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°11.1.

Intitulé : Opération n°11.1 - « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié
Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (31 mars 2011)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0

B/ Rappel du programme initial révisé

La 1^{ère} phase d'extension du dépôt de Planoise (AP/CP n°6.2) est en cours d'achèvement. Elle permettra la création d'un atelier gazole, de locaux d'exploitation et de cours de remisage pour 25 bus supplémentaires sur ce site (transfert d'activités du dépôt de Trey).

Cette opération doit se poursuivre dans une seconde phase, qui fait l'objet de la présente AP/CP.

Cette AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » comprend :

- l'aménagement de l'atelier de carrosserie et l'installation d'une nouvelle cabine de peinture pour bus (300 000€ en 2011), ces locaux n'étant désormais plus aux normes sur le site de Trey au regard du Code du Travail. Le regroupement de ces activités sur le dépôt de Planoise assurera la cohérence avec le regroupement sur ce site de la totalité des ateliers depuis janvier 2010,
- l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey vers le dépôt de Planoise incluant la création sur le site du poste central de régulation bus et tramway (900 000 € en 2012), afin de permettre l'abandon du dépôt de Trey à l'horizon du projet de tramway. Le délégataire retenu propose, dans l'option 7 de la DSP, une réduction de la contribution forfaitaire versée par la collectivité au titre de l'exploitation des lignes urbaines du réseau GINKO, pour la réalisation de ces investissements. La diminution de la contribution forfaitaire de la DSP, suite à la fermeture du dépôt de Trey, a été évaluée à 214 313 K€/an dans l'option 7.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Le CP 2012 s'élève à 1 199 803 € soit:

- 46 173 € d'études relatives à la réalisation de la cabine de peinture.
- 1 153 630 € de travaux pour la réalisation de la cabine de peinture (travaux initialement prévu en 2011) ainsi que l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey vers le dépôt de Planoise incluant la création sur le site du poste central de régulation bus et tramway (travaux à réaliser en 2012).

L'ensemble de l'opération devrait être achevé en 2012, la présente AP sera donc à clôturée lors du vote du CA 2012.

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} Phase » et sur son crédit de paiement 2012.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »
(Budget annexe Transports HT)**

Tableau I : programme initial

CREATION 2011 (BP 2011)				
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	2011	2012
DEPENSES				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 200 000	300 000	900 000
	TOTAL	1 200 000	300 000	900 000
RECETTES				
13	subvention :	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 200 000	300 000	900 000
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)				
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	2012
DEPENSES				
20	études	46 173	0	46 173
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 153 827	197	1 153 630
	TOTAL	1 200 000	197	1 199 803
RECETTES				
13	subvention	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 200 000	197	1 199 803
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%

**Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°9.1 et l'autorisation d'engagement n°11.3.

Intitulé : Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » AP/CP n°9.1 et AE/CP n°11.3.

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Direction Tramway

Révision de l'AP-AE/CP :

- Actualisation des postes de dépenses au vu des notifications de marchés,
- Actualisation du taux de révision des CP pour 2012-2015
- Inscription comptable des participations sur travaux en recettes
(en réduction de dépenses jusqu'en 2011),

dans le respect du coût d'objectif arrêté le 30 juin 2010
soit un projet à 228 M€ HT valeur juin 2008
actualisé, aujourd'hui, à une valeur à fin des travaux 2015 à 261,8 M€ HT.

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP-AE						
	AP-AE initiale (31 mars 2009)	AP-AE précédente (31 mars 2011)	AP-AE révisée 29 mars 2012			
			avec participations dépenses/ recettes compensées	Variation 2011/ 2012	avec participations sans compensation dépenses/ recettes	Variation 2011/012
Montant des dépenses de l'AP-AE :	236 121 695	241 556 510	255 127 467	13 570 957	261 827 467	20 270 957
Montant des recettes de l'AP-AE :	121 615 860	120 892 436	117 103 840	-3 788 596	123 803 840	2 911 404
Dont subvention et participations sur travaux	60 000 000	52 622 000	52 600 000	-22 000	59 300 000	6 678 000
Dont supplément de VT dégagé	61 615 860	68 270 436	64 503 840	-3 766 596	64 503 840	-3 766 596
Besoin de financement de l'AP-AE (emprunt) :	114 505 835 49%	120 664 074 50%	138 023 627 54%	17 359 553	138 023 627 53%	17 359 553
Autonomie du projet : financé uniquement par VT (pas de subvention du budget principal)	RESPECTE	RESPECTE	RESPECTE	RESPECTE	RESPECTE	RESPECTE

L'AP-AE/CP Tramway créée en 2009, puis révisée en 2010, repose sur un projet de 1^{ère} ligne de tramway, adopté le 30 juin 2010 par les élus communautaires (soit 228M€ avec une tolérance de 5%), sur une période de réalisation courant jusqu'en 2015.

L'AP-AE/CP créée en 2009 ne peut donc être comparée à celle révisée en 2011 car elle ne repose pas sur le même projet.

Un taux d'actualisation des CP est appliqué et, le cas échéant révisé, chaque année pour les CP à venir, sur la base des taux de révision des prix utilisés dans les marchés (TP01, BT,...)

1. Rappel du projet validé le 30 juin 2010

Par délibération du 30 juin 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté les principales caractéristiques du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway. Elle a défini le tracé définitif, le plan de financement prévisionnel permettant au projet d'être totalement autonome financièrement : aucune subvention d'équilibre n'est versée, à ce titre, par le budget principal au budget annexe Transports et ce, même lorsque sont simulées en particulier, des conditions économiques plus difficiles.

L'exercice de prospective a porté, non seulement sur la réalisation de l'investissement, mais également sur la phase d'exploitation, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le renouvellement et l'entretien du matériel et l'intégration du coût des frais financiers.

Ce plan de financement du 30 juin 2010 reposait sur :

- un investissement sur la 1^{ère} ligne de tramway de 228 M€, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 % ; une actualisation annuelle des prix à + 2 % avait été prise en compte,
- des subventions à percevoir sur le projet TCSP à 60 M€,
- une hypothèse d'un surcoût net d'exploitation, à compter de septembre 2015, à + 2 M€, valeur 2010 (dépenses - recettes - réduction des lignes de bus) ; l'objectif étant, dans le cadre des négociations à venir sur la nouvelle DSP (bus + tram) de la réduire au plus près de zéro,
- une prospective de produit de Versement Transport (rattrapage « post-crise ») validée par le Conseil de Communauté lors du vote du PPIF 2010-2014 en mars 2010.

2. Rappel de l'AP-AE CP révisée le 31 mars 2011

Suite au projet adopté en juin 2010, l'AP-AE CP a été révisée, le 31 mars 2011, lors du vote du budget primitif 2011.

Ainsi cette AP-AE/CP reposait sur les hypothèses suivantes :

- **un projet en dépenses reposant sur les montants suivants :**
 - 228 M€ HT valeur juin 2008 hors tolérance de 5 % soit
 - 241,6 M€ valeur prospective à fin des travaux en 2015 (AP et AE cumulées) inscrite au PPIF 2011, sur la base d'une actualisation des CP estimée à +2 % par an,
 - en valeur budgétaire annuelle 2011, le montant de l'AP en dépenses s'élevait à 239,6 M€ et l'AE à 2 M€.
- **un niveau de subvention propre au projet de 1^{ère} ligne de tramway à 52,6 M€.** En effet la participation de la Région à l'offre ferroviaire Nord soit 7,4 M€ (convention de financement approuvée par le Conseil communautaire du 15 novembre 2010) a été intégrée dans l'AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et en parallèle extraite de l'AP/CP « 1^{ère} ligne de Tramway ». Le montant des subventions à percevoir sur l'AP/CP Tramway s'élève donc à 52,6 M€ sans que cela modifie le montant total à percevoir sur l'opération totale TCSP soit 60 M€.
- **aucun surcoût net d'exploitation** obtenu lors des négociations de la nouvelle DSP (contre 2 M€ à compter de 2015 prévus dans le plan de financement de juin 2010),
- **le maintien de la prospective de VT** de juin 2010, prospective confirmée par le produit perçu en 2010 conforme aux prévisions budgétaires à savoir : à partir de 2011 et sur la période 2011-2014, un VT qui retrouve les évolutions rétrospectives constatées en 2009 (+ 4 % par an), puis reprend au delà de 2014 et sur le long terme une évolution des bases de + 2,5 %.

Cette AP/CP révisée en mars 2011 intégrée dans l'opération complète TCSP **confirmait l'autonomie financière complète du projet TCSP** : cette opération, incluant tous les investissements directs et connexes, les remboursements d'emprunts et le fonctionnement qui lui sont directement liés, restait bien intégralement et uniquement financée par le supplément de versement transport, sans aucune subvention du budget principal à long terme.

B/ Présentation de l'AP/CP révisée :

I. Hypothèses financières révisées

I. Hypothèses financières révisées

L'APCP révisée repose sur les hypothèses révisées suivantes :

- **le projet validé lors du 30 juin 2010 (hors tolérance de + 5 %) à 228 M€ HT valeur juin 2008 actualisé des éléments suivants :**
 - la mise à jour des postes de dépenses composant le projet financier au fur et à mesure des attributions de marchés et des éventuels avenants,
 - les termes de l'actualisation, mises à jour au regard des variations rétrospectives des taux utilisés dans les clauses de révision des marchés (notamment TPOI et inflation) et selon une anticipation de ces variations sur les CP à venir. Le taux de 3 % à compter du CP 2012 est proposé.
 - l'inscription comptable des participations sur travaux, maintenant que l'organisation du portage de ces opérations est définitivement validée, en recettes d'investissement et non plus en réduction de dépenses d'investissement : de la Ville de Besançon (pont Battant), du Département du Doubs (pont Canot) et du SYDED (réseaux électriques refaits).

Ainsi, dans le coût du projet jusqu'en 2011, ces participations sur travaux venaient en déduction directe des dépenses inscrites sur les travaux du pont Battant, pont Canot et les travaux d'infrastructures de la ligne. Il convient de réajuster ce montage comptable en majorant à la fois les recettes et les dépenses du total des participations (soit 6,7 M€). Cette révision comptable est donc neutre financièrement sur le besoin de financement du projet mais majore les recettes et les dépenses par rapport à l'AP-AE/CP révisée en mars 2011 de 6,7 M€.

Ainsi, le projet (AP et AE cumulées) affiche les valeurs suivantes :

- **228 M€ HT valeur juin 2008** (y compris les participations sur travaux entrant dans la valeur nette des ouvrages concernés mais hors tolérance de 5 %),
- **261,8 M€ HT en valeur prospective estimée à fin 2015.** En valeur budgétaire, le montant de l'AP en dépenses s'élève 259,8 M€ et l'AE à 2 M€. Hors compensation des participations sur travaux, l'AP-AE/CP s'élève à **255,1 M€**,
On constate un écart de 13,6 M€ entre la valeur de l'AP-AE en mars 2011 (hors écriture comptable des participations sur travaux) et celle actuelle, ici proposée. Cet écart repose d'une part, sur l'ajustement du taux de révision projeté des CP à venir (proposition à 3 % par an contre 2 % auparavant) et d'autre part, sur la prise en compte des valeurs d'actualisation des marchés aujourd'hui notifiés (écart entre la valeur de notification et la valeur 2008),
- **la révision de la prospective de VT de 2011 :** dans le contexte actuel d'incertitudes sur la situation économique, l'hypothèse d'évolution des bases est revue à la baisse : + 1 % en 2012, puis rattrapage pendant 4 années de son niveau d'avant crise (+ 4 % d'évolution annuelle) et reprise ensuite à compter de 2017 d'une évolution de long terme de + 2,5 %.

Les autres termes de la prospective restent inchangés par rapport à ceux mis en œuvre dans la prospective de 2011 :

- **aucun surcoût net d'exploitation** obtenu lors de négociations de la nouvelle DSP (contre 2 M€ à compter de 2015 prévus dans le plan de financement de juin 2010),
- **un niveau de subvention de 52,6 M€ après intégration du positionnement de la Région Franche-Comté sur l'offre ferroviaire Nord.**

2. Les prévisions de réalisation 2012

En dépenses, le CP 2012 s'élève à 75,3 M€, avec application d'un taux d'actualisation des coûts estimé à 3 % pour l'année 2012. Elles reposent sur :

- la poursuite des études et assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au terme de la réalisation du projet.
- la poursuite des acquisitions foncières (fin de la procédure d'expropriation et formalisation des accords amiables négociés en 2011-2012)
- le solde de la tranche ferme (études) du marché sur le matériel roulant et les premiers acomptes sur la construction des 19 rames à livrer (livraison effective de la 1^{ère} rame début juin 2013)
- le versement des fonds de concours (retracés dans l'AE/CP) aux acteurs suivants :
 - SDIS : achat d'une nacelle pompiers (535 000 € - estimation - délibération du 30 juin 2011),
 - Ville de Besançon : poursuite de la mise en œuvre de la convention financière délibérée le 15 décembre 2011, au titre des travaux connexes sur le Pont de Gaulle (solde : estimation 750 000 €) et le cas échéant au titre d'études (provision 50 000 €)
- entretien de l'ouvrage Micropolis, dans le cadre de la convention de délégation de maître d'ouvrage avec l'Etat, délibérée le 15 décembre 2011.
- la fin des versements des acomptes forfaitaires des marchés notifiés fin 2011, le versement des avances forfaitaires des marchés encore à notifier en 2012 et les règlements mensuels au titre de 2012 de ces marchés de travaux et de fournitures.

En recettes, le CP 2012 (hors financement par emprunt et VT) s'élève à 6,2 M€ et repose sur :

- le versement des participations sur travaux des partenaires suivants :
 - ville de Besançon : 2 M€ au titre des travaux (et études) de démolition et reconstruction du pont Battant (solde en 2013 au terme des travaux)
 - Conseil Général : 1, 2 M€ au titre des travaux de confortement du pont Canot
- 1^{ère} acompte de la subvention de la ville de Besançon sur le projet : 3 M€ (sur 20 M€ attribués)

Pour information, la convention de mise en œuvre du financement de l'Etat sur le projet, au titre du Grenelle de l'Environnement vient d'être signée. En fonction de justificatifs disponibles, un 1^{er} acompte pourra être sollicité dès 2012. Le cas échéant, une inscription en DM, en cours d'exercice, sera sollicitée.

Il est rappelé que l'AP/CP et AE/CP présentées en annexe intègrent uniquement les prévisions d'investissements directs liés à la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway (hors GER, frais financiers, charges de personnel de l'équipe TCSP). En revanche l'étude de la faisabilité financière du projet a été effectuée de façon globale en intégrant tous les coûts.

C/ Equilibre financier de l'opération 1^{ère} ligne de tramway et de l'opération complète TCSP

Il est rappelé que l'opération complète dite TCSP, depuis 2008, comprend :

- les investissements liés à la construction du tramway (identifiés dans les présentes AP/CP et AE/CP), à hauteur de 228 M € HT en valeur juin 2008 (soit 261,8 M€ HT actualisés et 255,1 M€ HT actualisés nets des participations sur travaux, valeur BP 2012),
- les autres investissements TCSP que sont l'aménagement du dépôt de bus de Planoise phases I et II (3,6 M€), l'infrastructure ferroviaire nord (11,9 M€, subventionnée par la Région à hauteur de 7,4 M€) et la réalisation de la voie en site propre bus Campus-Pôle Viotte (10 M€).
- les charges de fonctionnement du tramway (charges de personnel de l'équipe TCSP, prestations externalisées, frais de centralité...),
- les gros entretiens et renouvellements (GER) et les frais financiers liés à cet investissement (frais d'emprunt à partir de 2013).

L'échéancier de chaque composante de l'opération complète de TCSP génère un besoin de financement comblé, années après années :

- en premier lieu par le produit supplémentaire de VT dégagé l'année en cours (0,75 point de taux de VT à partir de 2009),
- puis le cas échéant, par la libération de la provision VT constituée entre 2006 et 2011
- par les subventions des différents financeurs,
- et enfin, le solde, si nécessaire, est financé par un recours à l'emprunt.

De façon schématique, en instantané, sans prendre en compte le calendrier de l'ensemble des composantes de l'opération complète de TCSP, le recours à l'emprunt du seul projet de tramway est de 138 M€ (de l'ordre de 50 % du financement). Son montant calculé par solde avec les autres sources de financement est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT, du rythme de libération de la provision et de l'échéancier de versement des subventions, ainsi que de tout glissement dans la réalisation des opérations composant le projet TCSP. Il constitue ainsi une variable d'ajustement. La prise en compte des autres investissements et du fonctionnement de l'opération complète TCSP vient modifier la pondération de ces différents moyens de financement pour l'investissement tramway.

Au total, l'équation financière retenue par le Conseil de Communauté est parfaitement respectée. → L'opération complète TCSP, incluant tous les investissements, les remboursements d'emprunts et le fonctionnement qui lui sont directement liés, reste bien intégralement et uniquement financée par le supplément de versement transport, sans aucune subvention du budget principal.

A la majorité, 11 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme et d'engagement de l'opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2016.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 105

Contre : 11

Abstention : 0

**Opération « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »
(Budget annexe Transports en HT)**

Tableau I : programme initial

Montant total du projet	AP/CP 1 ^{ère} ligne de tramway - REVISION 2011 (BP 2011) en HT									
	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
13 414 239	294 637	950 960	1 241 810	2 896 855	2 415 504	2 397 428	2 353 905	663 140		
14 174 788		478 305	2 353 537	3 739 403	2 482 394	2 398 330	1 770 859	951 960		
5 100 102			4 335 087		765 015					
37 248 552			6 066 904	8 312 479	11 304 971	11 531 071	4 501 295	33 127		
13 883 729			172 813	1 144 440	8 065 181	4 501 295				
155 777 300			7 824 838	65 056 468	48 498 220	33 964 478	433 296			
239 598 710	294 637	1 429 265	3 595 347	25 035 900	80 176 300	72 664 130	54 121 608	2 281 523	0	
AE/CP 1^{ère} ligne de tramway - CREATION 2011 (BP 2011) en HT										
1 815 000			1 315 000		500 000					
142 800			142 800							
1 957 800	0	0	1 457 800	500 000	0	0	0	0	0	
241 556 510	294 637	1 429 265	3 595 347	26 493 700	80 676 300	72 664 130	54 121 608	2 281 523	0	

DEPENSES

Montant total du projet	REVISION 2011 (BP 2011) en HT									
	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
52 622 000	0	0	720 000	180 000	3 500 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	3 222 000	
68 270 436	294 637	1 429 265	2 875 347	26 313 700	17 989 375	9 310 851	6 775 738	3 281 523	0	
20 405 704	0	0	0	14 559 960	5 845 744	0	0	0	0	
120 664 074	0	0	0	0	59 186 925	48 353 279	32 345 070	-16 000 000	-3 222 000	
241 556 510	294 637	1 429 265	3 595 347	26 493 700	80 676 300	72 664 130	54 121 608	2 281 523	0	
Taux de couverture par emprunt de l'opération	0%	0%	0%	0%	73,36%	66,54%	59,77%	Remboursement d'un emprunt réels suite aux versements décaissés des subventions		

RECETTES

* l'échéancier de chaque composante de l'opération globale de TCSP (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway
 ** l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT, du rythme de libération de la provision et de l'échéancier de versement des subventions.

Tableau II : programme révisé

	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016
AP/CP 1ère ligne de tramway - REVISION 2012 (BP 2012) en HT										
20	Assistance à maîtrise d'ouvrages, frais divers annexes et études	15 379 592	294 637	950 960	1 241 810	3 371 987	3 536 413	2 621 024	478 949	0
20	Maîtrise d'œuvre	17 156 601	478 305	2 353 537	3 722 770	2 854 534	2 923 735	2 696 622	2 127 098	0
21	Acquisitions foncières	5 407 436			87 487	4 814 748	505 201	0	0	0
21	Matériels roulants	41 241 981			3 017 571	7 459 159	12 887 182	17 878 069	0	0
21	Matériels/équipements	7 653 162			26 392	3 873 517	3 112 150	641 103	0	0
23	Travaux	172 997 775			1 002 327	51 548 285	76 176 425	39 486 712	4 783 826	0
	Total AP/CP (actualisation € 3% par an à compter 2012)	259 836 546	294 637	1 429 265	3 595 347	73 922 230	99 141 106	63 323 530	7 389 873	0
AE/CP 1ère ligne de tramway - CREATION 2011 (BP 2011) en HT										
65	Fonds de concours à verser : * SDIS (mairies pompiers) * Ville de Besançon (Pont de Gaulle, études)	1 740 873				1 335 000	50 000	50 000	0	0
62	Autres services extérieurs (fourniture archéologie, entretien Micropolis)	250 048			154 203	95 845	0	0	0	0
	Total de l'AE/CP	1 990 921	0	0	460 076	1 430 845	50 000	50 000	0	0
	TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	261 827 467	294 637	1 429 265	3 595 347	75 353 075	99 191 106	63 373 530	7 389 873	0
SOIT UN PROJET A										
	228 M€ valeur JUIN 2008									
	261,8 M€ valeur 2015									
RECETTES										
	Subventions à percevoir	52 600 000	0	0	720 000	3 000 000	20 000 000	7 000 000	19 560 000	1 140 000
	Participations sur travaux à recevoir (Pont Batant - pont Canot- SYDED)	6 700 000			0	3 200 000	3 500 000	0	0	0
	Financement par le supplément de VT* dégressif chaque année en fonction des autres opérations "TCSP"	64 503 840	294 637	1 429 265	2 875 348	36 101 428	8 999 939	4 782 578	0	0
	Dont imputation de la provision VT (constituée de 2006 à 2010) en fonction des autres investissements "TCSP"	24 951 527	0	0	0	24 951 527				
	Emprunt**	138 023 627	0	0	0	33 051 637	66 691 167	51 590 950	-12 170 127	-1 140 000
	TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	261 827 467	294 637	1 429 265	3 595 348	75 353 075	99 191 106	63 373 528	7 389 873	0
	Taux de couverture par emprunt de l'opération	52,72%	0%	0%	0%	44%	67%	81%	Remboursement d'un emprunt relatif suite aux versements décaissés des subventions	

PROJET FINANCE UNIQUEMENT PAR LE VT : pas de subvention d'équilibre du budget principal

* l'échéancier de chaque composante de l'opération globale de TCSP (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway. A noter que l'évolution du produit de VT est revue à la baisse par rapport à celle du PPIF de mars 2011.

** l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT, du rythme de libération de la provision et de l'échéancier de versement des subventions.

**Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord
de l'agglomération bisontine »
(Budget annexe Transports en HT)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°10.1.

Intitulé : Opération n°10.1 - Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission 2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (25 mars 2010)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	11 864 538	11 864 538	11 864 538	0
Montant des recettes de l'AP	0	7 378 000	7 378 000	0
Besoin de financement de l'AP	11 864 538	4 486 538	4 486 538	0

B/ Rappel du programme initial

Suite aux études préliminaires menées entre 2005 et 2007, notamment dans le cadre du schéma directeur du TCSP de l'agglomération bisontine, par délibération du 9 novembre 2007, le Conseil de Communauté à l'unanimité a décidé :

- de lancer dès 2008 la réalisation des travaux d'infrastructure sur l'axe ferroviaire nord, travaux permettant une exploitation ferroviaire performante prenant en compte la création de 3 haltes périurbaines à Miserey-Salines, Ecole-Valentin, et Besançon (Portes de Vesoul),
- l'inscription du financement de cette opération, estimée à 11,1 M€ HT valeur 2007, sur 4 ans au PPIF 2008-2011, actualisée à 11,9 M€.

A noter que cette opération est intrinsèquement liée à la réalisation du réseau TCSP d'agglomération, incluant le tramway.

Le calendrier de réalisation des haltes est le suivant :

- Ecole-Valentin en 2012,
- Miserey-Salines sur 2015-2016,
- Portes de Vesoul sur 2016 : cette dernière étant liée à la réalisation de la ZAC Portes de Vesoul programmée à l'horizon 2015-2016.

De 2007 à 2011, le Grand Besançon a financé l'ensemble des opérations suivantes pour un montant de 5,3 M€ HT :

- les études de maîtrise d'œuvre de l'infrastructure ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage RFF,
- les travaux d'infrastructures ont été engagés sous maîtrise d'ouvrage RFF et seront achevés début 2012,
- les études préliminaires de conception des haltes ont été réalisées en 2010 sous maîtrise d'œuvre SNCF,
- les études avant-projet (AVP) et projet (PRO) ont été réalisées en 2011 sous maîtrise d'ouvrage Ingérop.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Le CP 2012 s'élève à 4 728 620 € destinés d'une part à la finalisation des travaux de l'infrastructure ferroviaire nord (y compris le mur antibruit à Ecole-Valentin) et d'autre part à la réalisation de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin (hors parking sur le bassin d'orage situé à Valparc).

En recettes, conformément à la convention de financement approuvée par le Conseil de Communauté du 15 novembre 2010, il est intégré la participation à hauteur de 7 378 000 € de la Région Franche-Comté à cette opération. L'échéancier de versement est le suivant :

- en 2011 : 30 % suite à signature de la convention de financement,
- en 2012 : 30 % suite à la mise en service de la ligne ferroviaire (le 11 décembre 2011),
- en 2013 : 20 % à la mise en service de la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin,
- en 2015 : 20 % à la mise en service du tramway.

A noter que cette AP/CP s'intègre dans le plan de financement de l'opération complète TCSP (cf. AP/CP « Réalisation 1^{ère} ligne de tramway »)

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2016.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine »
(Budget annexe Transports en HT)

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011) en HT										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2010	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES										
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 864 538	1 238 638	2 319 923	4 105 977	1 800 000	1 700 000	0	0	700 000
RECETTES										
13	Subvention Région	7 378 000	0	0	2 213 400	3 689 000	0	0	1 475 600	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 486 538	1 238 638	2 319 923	1 892 577	-1 889 000	1 700 000	0	-1 475 600	700 000
Taux de couverture par financement CAGB		38%	100%	100%	46%	Remboursement de capital	100%	0	Remboursement de capital	100%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (OB 2012) en HT										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2010	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES										
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 864 538	1 238 638	2 319 923	1 703 441	4 728 620	1 173 916	0	0	700 000
RECETTES										
13	Subvention Région	7 378 000	0	0	2 213 400	2 213 400	1 475 600	0	1 475 600	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 486 538	1 238 638	2 319 923	-509 960	2 515 220	-301 684	0	-1 475 600	700 000
Taux de couverture par financement CAGB		38%	100%	100%	Remboursement de capital	53%	Remboursement de capital	0	Remboursement de capital	100%

**Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE)
du Grand Besançon »**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 07.3.

Intitulé : Opération n°7.3 - « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'entreprises du Grand Besançon »

Commission concernée : Economie, Emploi et Insertion - Commission n°3

Service pilote : Développement Economique

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 255 570	2 253 345	2 253 345	0
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	2 255 570	2 253 345	2 253 345	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Le plan de développement à 5 ans de la nouvelle SAIEMB Immobilier d'Entreprises porte, d'ici à 2011, sur la réalisation d'un programme immobilier de près de 30 000 m² de locaux à produire, en solution locative, pour satisfaire les besoins d'entreprises et d'administrations. Cet objectif de 30 000 m² est atteint début 2012 incluant la dernière réalisation en cours 10 rue du Midol.

Pour ce faire, une augmentation du capital de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises, sur la période 2006-2011, de 6 747 019,50 € est nécessaire, via l'émission de 610 590 actions au prix de 11,05 € (8,50 € de valeur nominale et 2,55 € de prime d'émission).

A l'issue de cette augmentation de capital, le Grand Besançon détiendra 339 564 actions, soit 33,75 % du capital. Celui-ci aura acquis sur la période, 204 124 actions nouvelles pour un montant de 2 255 570,20 €.

C/ Révision de l'AP

Le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Le CP 2012 s'élève à 258 033 € compte-tenu du besoin de financement de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises pour des travaux. Ce CP correspond au dernier versement.

La présente AP/CP sera donc achevée en 2012, elle sera clôturée en 2013.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon » et son crédit de paiement 2012.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

26150

Opération « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon »

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)									
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	
DEPENSES									
26	titres de participation	1 496 612	2 253 345	954 280	522 000	258 774	0	518 291	
	TOTAL	1 496 612	2 253 345	954 280	522 000	258 774	0	518 291	
RECETTES									
13	subventions :		0	0	0	0	0	0	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 496 612	2 253 345	954 280	522 000	258 774	0	518 291	
	Taux de couverture par financement CAGB	100%	100%	100%	100%	100%	0%	100%	

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)									
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012
DEPENSES									
26	titres de participation	1 496 612	2 253 345	954 280	522 000	258 774	0	260 258	258 033
	TOTAL	1 496 612	2 253 345	954 280	522 000	258 774	0	260 258	258 033
RECETTES									
13	subventions :		0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 496 612	2 253 345	954 280	522 000	258 774	0	260 258	258 033
	Taux de couverture par financement CAGB	100%	100%	100%	100%	100%	0	100%	100%

Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.4.

Intitulé : Opération n°7.4 - « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

Commission concernée : Environnement; Développement Durable, Cadre de vie - Commission n°4

Service pilote : Environnement

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	225 000	311 184	311 184	0
Montant des recettes de l'AP	20 000	8 616	8 616	0
Besoin de financement de l'AP	205 000	302 568	302 568	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de requalifier l'entrée d'agglomération à Morre par l'acquisition et la déconstruction de plusieurs bâtiments puis la réalisation d'un espace public sommaire d'agglomération.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Les acquisitions foncières mettant du temps à se concrétiser (acquisition en cours du bien PRETRE) le projet devrait entrer courant 2012 dans une phase opérationnelle.

Le CP 2012 est donc réajusté, à hauteur de 100 000 € pour permettre de réaliser des études (faisabilité, diagnostic amiante, etc.) et des travaux de démolition et aménagements sommaires.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

REVISION 2011 (BP 2011)										
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	réalisé 2010	2011	2012	2013
DEPENSES										
20	études		15 561	4 449	1 112			10 000		
21	acquisitions foncières	29 300	41 000						41 000	
21	VRD		0							
23	maîtrise d'œuvre		62 618	52 618			0	10 000		
23	travaux		192 005	3 005				80 000	34 000	75 000
	TOTAL	29 300	311 184	57 067	4 117	0	0	100 000	75 000	75 000
RECETTES										
13	subventions Etat, CR, Département, Ville		8 616	0	0		8 616	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300	302 568	57 067	4 117	0	-8 616	100 000	75 000	75 000
	Taux de couverture par financement CAGB	100%	97%	100%	100%		Remboursement de capital	100%	100%	100%

REVISION 2012 (BP 2012)											
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisé avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014
DEPENSES											
20	études		15 561	4 449	1 112			0	10 000		
21	acquisitions foncières	29 300	41 000							41 000	
21	VRD		0								
23	maîtrise d'œuvre		62 618	52 618			0		10 000		
23	travaux		192 005	3 005					80 000	34 000	75 000
	TOTAL	29 300	311 184	57 067	4 117	0	0	0	100 000	75 000	75 000
RECETTES											
13	subventions Etat, CR, Département, Ville		8 616	0	0		8 616	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300	302 568	57 067	4 117	0	-8 616	0	100 000	75 000	75 000
	Taux de couverture par financement CAGB	100%	97%	100%	100%		Remboursement de capital	0	100%	100%	100%

Opération « Aménagement de la Malate »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.4.

Intitulé : Opération n°4.4 - « Aménagement de la Malate »

Commission concernée : Développement durable, Environnement, Cadre de Vie - Commission n°4

Service pilote : Environnement

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (25 mars 2010)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	5 870 000	3 559 122	3 559 122	0
Montant des recettes de l'AP dont affectation FDPTP	2 200 000	1 706 280	1 706 280	0
Besoin de financement de l'AP	3 670 000	1 852 842	1 852 842	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Un stade d'eau vive était prévu au départ du projet, ce qui explique le montant de l'AP initiale à hauteur de 5 870 000 €.

L'AP actuelle concerne dorénavant la réalisation d'une passerelle modes doux sur le Doubs, au droit du barrage de la Malate.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Les dépenses réalisées en 2011 s'élèvent à 15 032 € et correspondent au règlement d'une facture de mise en conformité électrique sur le site.

En dépenses, le CP 2012 s'élève à 508 097 € comprenant :

- 415 K€ de maîtrise d'œuvre,
- 50 000 € pour le règlement d'une réclamation de l'entreprise CB RTP au titre d'un renforcement des fondations spéciales en rives droites,
- 12 000 € pour le mandatement d'un bureau d'études pour réaliser une inspection détaillée de l'ouvrage,
- 31 506 € pour l'étude et la fabrication/pose des panneaux de lecture du paysage sur le site de la Malate,

En recettes, le montant de l'AP n'est pas modifié. Seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé.

Les recettes perçues en 2011 s'élèvent à un montant de 331 409 € et correspondent à une subvention de l'ETAT-FNADT au titre du CPER d'un montant de 60 K€ et une subvention du FEDER à hauteur de 271 K€. Ces recettes sont perçues au prorata des travaux réalisés.

Le solde de cette subvention FEDER est attendu en 2012 à hauteur de 101 256 €.
Ce programme sera achevé en 2012 une fois l'inspection détaillée de l'ouvrage réalisée, l'AP/CP sera clôturée en 2013.

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et sur son crédit de paiement 2012.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Opération « Aménagement de la Malate »

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP2011)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011
DEPENSES										
20	études	116 662	11 027	8 707	6 831	59 225	2 210	12 168	18 703	
23	maîtrise d'oeuvre	691 003		0	16 605	41 440	2 210	38 511	69 108	523 129
23	travaux	2 751 456			0			2 112 119	639 337	
	TOTAL	3 559 122	11 027	8 707	23 436	100 665	2 210	2 162 798	727 149	523 129
RECETTES										
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	806 280	0	0	0	0	0	79 174	294 440	432 665
	Fléchage FDPTP	900 000				900 000				
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 852 842	11 027	8 707	23 436	-799 335	2 210	2 083 624	432 708	90 464
	Taux de couverture par financement CAGB	52%	100%	100%	100%	remboursement de capital	100%	96%	60%	17%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	CA 2011	2012
DEPENSES											
20	études	140 168	11 027	8 707	6 831	59 225	2 210	12 168	18 703		23 506
23	maîtrise d'oeuvre	582 465		0	16 605	41 440	2 210	38 511	69 108		414 591
23	travaux	2 836 488			0			2 112 119	639 337	15 032	70 000
	TOTAL	3 559 122	11 027	8 707	23 436	100 665	2 210	2 162 798	727 149	15 032	508 097
RECETTES											
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	806 280	0	0	0	0	0	79 174	294 440	331 409	101 256
	Fléchage FDPTP	900 000				900 000					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 853 202	11 027	8 707	23 436	-799 335	2 210	2 083 624	432 708	-256 017	346 842
	Taux de couverture par financement CAGB	52%	100%	100%	100%	remboursement de capital	100%	96%	60%	-1703%	68%

Opération « Equipements Fluviaux »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.6.

Intitulé : Opération « Equipements Fluviaux »

Commission concernée : Culture, Tourisme, Sports - Commission n°5

Service pilote : Culture, Tourisme et Sports

Augmentation de l'AP en dépenses et recettes (évolution du projet) Modification de l'échéancier des CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	3 241 000	3 913 812	4 414 692	500 880
Montant des recettes de l'AP	2 463 000	1 868 875	2 057 875	189 000
Besoin de financement de l'AP	778 000	2 044 937	2 356 816	311 880

B/ Rappel du programme initial révisé

L'AP/CP portait initialement sur la mise en place d'un port d'agglomération multi-sites à travers 3 opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière de l'île St Pierre à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale sur le port fluvial à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale à Deluz.

Ces opérations ont été conduites de 2005 à 2009.

Cette AP initiale s'élevait à 3 241 K€, elle a été augmentée de 390 K€ en raison de travaux supplémentaires à Besançon et Deluz.

Depuis la mise en service du port d'agglomération multi-sites mi-2009, le bilan est très positif. La fréquentation du port est en hausse continue et la gestion du port confiée à un ESAT la Bergerie (Doubs Plaisance) permet l'insertion de travailleurs handicapés. De nouvelles activités initiées par Doubs Plaisance sont en développement : atelier de réparation à Deluz, location de bateaux à destination des habitants, des touristes, du public handicapé à Besançon, notamment. Le Grand Besançon a également développé sa politique de promotion et d'animation.

Tout ceci contribue à créer une dynamique autour de la vallée du Doubs, destination touristique émergente s'appuyant sur l'Eurovélo6 et le tourisme fluvial et à favoriser la réappropriation de la rivière par les habitants du Grand Besançon.

Cependant, il s'avère que des équipements et aménagements complémentaires sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement du port et favoriser la réussite des projets de développement d'activités.

C/ Révision de l'AP

Pour ce faire il a été proposé d'augmenter l'AP/CP via des réaffectations de crédits en interne au budget Culture, Tourisme et Sports afin de pouvoir conduire trois opérations échelonnées dans le temps.

Pour optimiser les fonctions du port et encourager les projets de développement d'activités et d'emplois liés, il est ainsi proposé le schéma de développement suivant :

1) aménagement d'un point de ravitaillement en carburant (gazole) à Besançon :

Objectif : proposer un point de ravitaillement en carburant sur le Doubs réclamé par les plaisanciers et indispensable pour le développement du projet de base de location,

Calendrier : études et travaux en 2012,

Estimation : 45 000 € HT,

2) aménagement d'un accueil et de sanitaires pour les plaisanciers et les usagers de la véloroute à Deluz :

Objectif : permettre une présence sur place du gestionnaire, ainsi que l'accueil des propriétaires de bateaux à l'année et des plaisanciers de passage en saison estivale ; compléter les fonctionnalités du port fluvial d'agglomération multi-sites ; offrir la possibilité de sanitaires aux plaisanciers et également aux usagers de la véloroute.

Calendrier : études en 2012 et travaux en 2013,

Estimation : 142 140,46 € HT (hypothèse à minima) à 217 391,30 € HT (limite crédits inscrits au PPIF),

3) réaménagement, extension ou relocalisation de la capitainerie :

Objectif : adapter la capitainerie à la fréquentation en hausse et au développement des activités de location en direction des habitants et des touristes sur le port d'agglomération,

Calendrier : définition du projet en 2012, études en 2013 et travaux en 2014-2015,

Estimation : études à conduire (376 264 € HT = limite du budget inscrit au PPIF).

En dépenses, le montant total de l'AP est donc augmenté de 500 880 €.

A compter du 1^{er} janvier 2012, les investissements liés au port d'agglomération sont assujettis à la TVA, les crédits en dépenses sont donc inscrits en HT.

Le CP 2012 s'élève à 100 334 €. Il est destiné à la réalisation des études et de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un point de ravitaillement en carburant (gazole) à Besançon et d'un accueil et de sanitaires pour les plaisanciers et les usagers de la véloroute à Deluz. Il permettra également l'étude du réaménagement, extension ou relocalisation de la capitainerie.

En recettes, la totalité des subventions attendues sur le projet initial ont été versées soit 1 864 427 € dont 683 478 € de la Région Franche-Comté, 642 300 € du Conseil Général du Doubs et 538 649 € au titre de l'Etat (ATSR et FNADT).

Les partenaires financiers (Conseil Général du Doubs, Région Franche-Comté, Etat, voire Europe) seront sollicités sur ces trois nouveaux projets avec l'objectif d'atteindre les 30 % du montant HT de l'ensemble des opérations, soit 189 000 € répartis sur trois années, à compter de 2013.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2015.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

**Opération « Equipements Fluviaux »
(en HT à partir de 2012)**

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011
DEPENSES										
20	études	1 64 004	2 597	4 095	103 854	4 947	20 414	26 785	1 312	
23	maîtrise d'œuvre	3 20 640		84 416	89 256	7 642	73 172	66 154		
23	travaux	3 428 825		87 251	0	151 137	1 928 819	1 110 686	21 377	129 555
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343								
	TOTAL	3 913 812	2 597	176 105	193 110	163 726	2 022 405	1 203 625	22 689	129 555
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 864 427	0	13 500	27 678	14 649	385 380	1 149 201	274 019	0
23	Annulation de mandats	4 448					4 448			
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 044 937	2 597	162 605	165 432	149 077	1 637 025	49 976	-251 330	129 555
	Taux de couverture par financement CAGB	52%	100%	92%	86%	91%	81%	4%	Remboursement de capital	100%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)														
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES														
20	études	1 97 449	2 597	4 095	103 854	4 947	20 414	26 785	1 312	0	16 722	16 722		
23	maîtrise d'œuvre	412 613		84 416	89 256	7 642	73 172	66 154			50 167	41 806		
23	travaux	3 804 287		87 251	0	151 137	1 928 819	1 10 686	* 21 377		33 446	153 846	317 726	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343												
	TOTAL	4 414 692	2 597	176 105	193 110	163 726	2 022 405	1 203 625	22 689	0	100 334	212 375	317 726	0
RECETTES														
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	2 033 427	0	13 500	27 678	14 649	385 380	1 149 201	274 019	0	0	76 500	56 250	56 250
23	Annulation de mandats	4 448					4 448							
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 356 816	2 597	162 605	165 432	149 077	1 637 025	49 976	-251 330	0	100 334	135 875	261 476	-56 250
	Taux de couverture par financement CAGB	53%	100%	92%	86%	91%	81%	4%	Remboursement de capital	0	100%	64%	62%	Remboursement de capital

Opération « Cité des Arts et de la Culture »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°06.3 intitulée « Cité des Arts et de la Culture ».

Intitulé : Opération « Cité des Arts et de la Culture »

Commission concernée : Culture, Tourisme, Sports - Commission n°5

Service pilote : Culture, Tourisme et Sports

Montant de L'AP non modifié en dépenses mais augmenté en recettes Modification de l'échéancier des CP en dépenses et recettes

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP					
	AP initiale (10 février 2006)	AP de référence (13 mars 2009)	AP précédente (30 juin 2010)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision (2010/2012)
Montant des dépenses de l'AP :	16 146 000	48 662 526	44 946 404	44 946 404	0
dont participation CAGB pour CRR (*)			26 894 052	26 894 052	0
participation partenaires			18 052 352	18 052 352	0
Montant des recettes de l'AP :	10 800 000	36 290 782	32 413 278	32 420 571	7 293
dont subventions		13 616 247	13 580 000	13 580 000	0
dont participation partenaires		22 674 535	18 052 352	18 052 352	0
régularisation comptable			780 926,50	788 218,93	7 292,43
Besoin de financement de l'AP pour la CAGB	5 346 000	12 371 744	12 533 126	12 525 833	-7 293

(*) avec régularisation comptable

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la construction de « la Cité des Arts et de la Culture », comprenant le futur Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et le Fonds régional d'art contemporain (Frac) et les aménagements extérieurs annexes.

La révision du 30 juin 2010 a permis de prendre en compte le plan de financement acté par délibération le 27 mai 2009 et les dernières informations contractuelles. Le 27 mai 2009, il a été décidé « qu'en tout état de cause, le projet qui sera mis en œuvre, devra respecter l'enveloppe financière et l'autofinancement adoptés dans la délibération de révision de l'AP du 13 mars 2009, soit 12,4 M€ ».

Les travaux continuent, il convient de modifier l'échéancier des crédits de paiement.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Ce projet respecte donc les montants plafonds de 44,9 M€ de dépenses pour la Cité des Arts dont 26,9 M€ de participation par le Grand Besançon.

Les dépenses 2011 concernent principalement les réalisations de la fin du gros œuvre et le début du second œuvre dans le bâtiment briques.

En 2012, la livraison du bâtiment et des aménagements extérieurs est prévue fin octobre pour un montant total de 17,5 M€. Le Grand Besançon participera à hauteur de 10,8 M€.

En recettes, le montant total de l'AP augmente de 7 293 € liés à une régularisation comptable.

Les subventions au titre du CRR sont attendues, en 2012, à hauteur de 4,4 M€ par l'Europe (FEDER), l'Etat (CPER / DRAC), l'ADEME, la Région Franche-Comté, le CG 25 et la Ville de Besançon. Ces subventions sont versées au prorata de l'avancement des travaux.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

36150

Les partenaires financiers (Région Franche-Comté et Ville de Besançon) participeront eux à hauteur de 7 M€ en 2012.

Les prévisions de subventions totales tablent toujours sur un montant de 13,58 M€, dont 13,1 M€ sont notifiés. Il reste donc encore 480 000 € à obtenir. Si ce complément devait ne pas être obtenu, le besoin de financement supplémentaire pourrait être compensé par une maîtrise et donc des économies sur le coût des travaux (ligne aléas et révisions de prix estimées à 720 000 €, fin 2011).

A noter que la tranche conditionnelle relative à la finition des studios de répétition a été notifiée (200 000 €).

A ce jour, l'objectif d'autofinancement de 12,4 M€ de ce projet serait donc réalisable.

A la majorité, 8 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstentions : 8

Opération « Cité des arts et de la culture »

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES											
Contribution CAGB											
20	études, assistance et conseil	1 530 218	38 876	37 724	101 007	1 120 390	45 674	77 000	61 000		48 548
20	Régularisation comptable	780 926				753 731	27 195				
21	acquisitions foncières	626 549				626 549					
21	aménagement et équipements	484 380					730		448 500		35 150
23	maîtrise d'œuvre	2 725 724		351 455	429 472	650 341	650 341	435 000	510 000		319 456
23	Travaux TTC	20 492 400			0	0	3 072 983	9 500 000	6 203 300		1 280 000
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, clients, concours	253 855					0	40 000	101 855		100 000
Total contribution CAGB hors régularisation comptable		26 113 126	38 876	389 179	530 479	1 874 121	4 432 472	10 042 000	7 324 655	1 783 154	488 117
Contribution des autres partenaires											
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	18 052 352	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	7 165 000	4 730 000		1 254 000
Total contributions partenaires		18 052 352	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	7 165 000	4 730 000	1 254 000	896 652
TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE		44 165 478	38 876	524 455	978 678	2 776 442	6 944 375	17 207 000	12 054 655	3 037 154	1 384 769
RECETTES											
Recettes propres											
45	Participation des partenaires	32 413 276	0	454 632	433 707	1 113 289	4 301 929	10 643 586	7 946 666	4 212 462	3 307 008
13	subventions :	18 052 352	0	378 408	433 707	359 558	2 826 496	7 430 773	4 698 926	1 265 000	659 484
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	13 580 000	0	76 224	0	0	1 448 237	3 212 813	3 247 740	2 947 462	2 647 524
Total de couverture par financement CAGB		28%	100%	13%	56%	60%	38%	38%	34%	-39%	-139%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014
DEPENSES											
Contribution CAGB											
20	études, assistance et conseil	1 530 218	38 876	37 724	101 007	1 120 390	45 674	76 186	61 000	49 362	
20	Régularisation comptable	780 926			753 731		27 195				
21	acquisitions foncières	626 549			626 549						
21	aménagements et équipements	484 380				730			448 500	35 150	
23	maîtrise d'œuvre	2 725 724		351 455	429 472	650 341	447 845	6 438 945	437 687	319 456	89 468
23	Travaux TTC	20 311 603		0	0	3 072 983	0	0	9 819 675	980 000	0
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	434 652				0	0	229 141	93 511	100 000	12 000
Total contribution CAGB hors régularisation comptable		26 113 126									
Total contribution CAGB		26 894 052	38 876	389 179	530 479	1 874 121	4 423 472	7 192 116	10 860 373	1 483 968	1 014 468
Contribution des autres partenaires											
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	18 052 352	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	6 621 694	1 104 000	684 188
Total contributions partenaires		18 052 352	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	6 621 694	1 104 000	684 188
TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE		44 165 478	38 876	524 455	978 678	2 776 442	6 944 375	12 827 887	17 482 067	2 587 968	785 655
RECETTES											
Recettes propres		32 420 571	0	454 632	433 707	1 113 289	4 301 929	8 516 670	11 541 697	4 731 655	1 326 993
45	Participation des partenaires	18 052 352	0	378 408	433 707	359 558	2 826 496	5 660 087	7 118 939	1 235 316	39 842
13	subventions :	13 580 000	0	76 224	0	0	1 448 237	2 849 291	4 422 758	3 496 339	1 287 151
23	Recettes de régularisation comptable	788 219				753 731	27 195	7 292			
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	12 525 833	38 876	69 823	544 971	1 663 153	2 642 447	4 311 217	5 940 370	-2 143 687	-541 338
Taux de couverture par financement CAGB		28%	100%	13%	56%	60%	38%	34%	34%	-83%	-69%

Opération « Subventions PLH 2006-2012 »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.1 intitulée Opération « Subventions PLH 2006-2012 ».

Intitulé : Opération « Subventions PLH 2006-2012 »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

Montant total de l'AP augmenté de 1 788 822 € Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	4 588 500	5 250 100	7 038 922	1 788 822
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	4 588 500	5 250 100	7 038 922	1 788 822

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la gestion des fonds propres octroyés par le Grand Besançon dans les conditions définies par le Programme Local de l'Habitat voté en juin 2006 et afin de soutenir la production de logements locatifs publics tant dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale que des Programmes de Rénovation Urbaine de Clairs-Soleil et de Planoise.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté de 1 788 822 €. L'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

En février 2012, les subventions ont été attribuées à hauteur de 5 230 570 €. Ainsi, le disponible sur l'AP/CP, correspondant aux subventions qui peuvent encore être attribuées, se limitait à 19 530 €.

Or, les demandes de subvention sont estimées à 1,8 M€, soit 1 M€ pour les opérations ANRU inscrites dans les conventions des PRU de Planoise et Clairs Soleils et 0,8 M€ pour les opérations de la programmation 2011 de « droit commun » (programmation définitive validée en Conseil de communauté du 15 décembre 2011 pour les crédits délégués de l'Etat).

Il est donc proposé d'augmenter l'AP/CP PLH de 1,8 M€.

Le CP 2012 s'élève à 1 834 614 €, il est destiné au versement de subventions PRU Planoise et Clairs Soleils à hauteur de 784 482 € et subventions de « droit commun » à hauteur de 1 050 132 €.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH 2006-2012 » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

40/50

Opération « Subventions PLH 2006-2012 »

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
20	études	0								
204	Subventions PCS+ORU	5 250 100	152 757	232 589	402 496	809 648	1 111 432	1 050 520	672 480	818 178
21	acquisitions foncières	0								
	TOTAL	5 250 100	152 757	232 589	402 496	809 648	1 111 432	1 050 520	672 480	818 178
RECETTES										
13	subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 250 100	152 757	232 589	402 496	809 648	1 111 432	1 050 520	672 480	818 178
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES											
20	études	0									
204	Subventions PCS+ORU	7 038 922	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	1 834 614	1 458 333	995 151	152 309
21	acquisitions foncières	0					0	0	0	0	
	TOTAL	7 038 922	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	1 834 614	1 458 333	995 151	152 309
RECETTES											
13	subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	7 038 922	152 757	232 589	402 496	809 648	1 001 026	1 834 614	1 458 333	995 151	152 309
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Opération « Aides à la pierre déléguées »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°7.2 intitulée opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2014 ».

Intitulé : Opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2014 »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

Montant total de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (16 février 2007)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 994 000	4 355 707	4 355 707	0
Montant des recettes de l'AP	2 921 330	4 355 707	4 355 707	0
Besoin de financement de l'AP	72 670	0	0	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet de gérer les fonds (recettes et dépenses) délégués par l'Etat au Grand Besançon dans le cadre de la convention triennale 2006-2008 relative aux aides à la pierre et prorogée pour une durée d'1 an, soit jusqu'en 2009, par avenant signé le 3 août 2009.

Lors de la révision de mars 2010, le montant total de l'AP a été augmenté en dépenses et recettes de 1 361 706,80 € en raison de l'intégration :

- des crédits délégués par l'Etat pour l'exercice 2009 notifiés par avenant du 25 novembre 2009 soit 1 231 958 €. Les dépenses, pour lesquelles des crédits de paiement sont budgétés jusqu'en 2014, sont intégralement compensées par les recettes,
- d'une régularisation de 2009 soit 129 748,80 € en dépenses et recettes.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

L'AP/CP « Aides à la Pierre déléguées » et l'AP/CP « Subventions PLH » sont affectées dans les mêmes proportions par l'accroissement des demandes de paiement liées aux acquisitions de logements VEFA. Le CP 2012 est donc augmenté par rapport à 2011 pour atteindre 1 225 K€.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

42/50

Opération « Aides à la pierre déléguées »

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
20	études	0								
204	Subvention	4 225 958	650	206 299	363 360	501 291	1 377 199	814 307	671 126	291 727
21	acquisitions foncières	0								
23	maîtrise d'œuvre	0								
13	Régularisation comptable	129 749			129 749					
	TOTAL	4 355 707	650	206 299	493 109	501 291	1 377 199	814 307	671 126	291 727
RECETTES										
13	subventions :Etat	4 355 707	256 173	513 239	380 730	829 441	784 650	721 800	504 712	364 961
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0	-255 523	-306 940	112 379	-328 150	592 549	92 507	166 414	-73 234
	Taux de couverture par financement CAGB	0%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	23%	Avance de l'Etat	43%	11%	25%	Avance de l'Etat

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014
DEPENSES										
20	études	0								
204	Subvention	4 225 958	650	206 299	363 360	501 291	800 937	1 225 480	671 126	456 816
21	acquisitions foncières	0								
23	maîtrise d'œuvre	0								
13	Régularisation comptable	129 749			129 749					
	TOTAL	4 355 707	650	206 299	493 109	501 291	800 937	1 225 480	671 126	456 816
RECETTES										
13	subventions :Etat	4 355 707	256 173	513 239	380 730	829 441	621 310	873 556	504 712	376 545
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0	-	306 940	112 379	-328 150	333 132	351 924	166 414	-73 234
	Taux de couverture par financement CAGB	0	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	0	Avance de l'Etat	0	0	0	Avance de l'Etat

Opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°4.2.

Intitulé : Opération n°4.2 - « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »

Commission concernée : Habitat, Politique de la Ville - Commission n°7

Service pilote : Habitat, Politique de la Ville

**Montant total de l'AP augmenté en recettes (+ 2 863 €)
Modification de l'échéancier de CP en dépenses et recettes**

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 673 000	2 583 593	2 583 593	0
Montant des recettes de l'AP	1 423 000	968 142	971 005	2 863
Besoin de financement de l'AP	1 250 000	1 615 451	1 612 588	-2 863

B/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la création d'équipements d'accueil et de stationnement à destination des gens du voyage afin de répondre aux engagements pris par le Grand Besançon dans le cadre du schéma départemental d'accueil de ces populations.

A la suite de la rénovation complète de l'aire de la Malcombe et de la création des équipements de Pirey, Mamirolle et Saône ainsi que du terrain de grands passages de Thisse, le Grand Besançon a pour ambition de développer, à partir de 2011, d'autres solutions d'accueil tels les terrains familiaux, retracés dans la présente AP, qui correspondent davantage à la demande de sédentarisation des familles des gens du voyage.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des crédits de paiement est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Les CP 2012 s'élèvent à 100 000 € pour l'acquisition et l'aménagement de terrains familiaux.

En recettes, les subventions de l'Etat et du Département du Doubs ont été reçues à hauteur de 37 123 € (au lieu de 34 260 € initialement prévu) pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saône, soit une augmentation de 2 863 € compte-tenu d'un versement des recettes au prorata des dépenses réalisées.

A noter, depuis 2011, les financements de l'Etat pour la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage sont supprimés.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2016.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

44/50

Opération « Aires d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux »

Tableau I : programme initial

REVISION 2011 (BP 2011)														
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012	2013	2014	2015
DEPENSES														
20	études	66 196	1 435	1 778	31 545	4 889	733	816	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
204	Subvention d'équipement	3 424		0	3 424									
21	acquisitions foncières	757 111		9 628	12 404		45 312	76 777	74 459		125 000	170 000	85 000	85 000
21	VRD et aménagements	1 048 433			969 185	79 248								
23	maîtrise d'œuvre et travaux	692 563			32 628	47 347	271 481	241 220	14 887	20 000	20 000	25 000	10 000	10 000
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	15 866		15 866										
	TOTAL	2 583 593	1 435	27 272	1 049 186	131 483	317 526	315 814	89 346	98 531	150 000	200 000	100 000	100 000
RECETTES														
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	968 142	0	0	0	633 687	16 172	278 283	5 740	34 260	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 615 451	1 435	27 272	1 049 186	-502 204	301 354	40 531	83 606	64 271	150 000	200 000	100 000	100 000
	Taux de couverture par financement CAGB	63%	100%	100%	100%	Remboursement de capital	95%	13%	94%	65%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : programme révisé

REVISION 2012 (BP 2012)															
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012	2013	2014	2015	2016
DEPENSES															
20	études	41 196	1 435	1 778	31 545	4 889	733	816	0		0	0	0	0	0
204	Subvention d'équipement	3 424		0	3 424										
21	acquisitions foncières	218 580		9 628	12 404		45 312	76 777	74 459	0	0	0	0	0	0
21	VRD et aménagements	1 589 843			969 185	79 248				0	100 000	150 000	100 000	100 000	91 410
23	maîtrise d'œuvre et travaux	714 685			32 628	47 347	271 481	241 220	14 887	7 121,69		50 000	50 000		
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	15 866		15 866											
	TOTAL	2 583 593	1 435	27 272	1 049 186	131 483	317 526	318 814	89 346	7 122	100 000	200 000	150 000	100 000	91 410
RECETTES															
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	971 005	0	0	0	633 687	16 172	278 283	5 740	37 122,76	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 612 588	1 435	27 272	1 049 186	-502 204	301 354	40 531	83 606	-30 000	100 000	200 000	150 000	100 000	91 410
	Taux de couverture par financement CAGB	62%	100%	100%	100%	Remboursement de capital	95%	13%	94%	Remboursement de capital	100%	100%	100%	100%	100%

Opération « Financement des casernes »

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°8.1.

Intitulé : Opération n°8.1 - « Financement des casernes »

Commission concernée : « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes » - Commission n°8

Service pilote : Pôle Moyens Techniques.

Montant de l'AP non modifié Modification de l'échéancier de CP en dépenses

A/ Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (25 janvier 2008)	AP précédente (31 mars 2011)	AP révisée (29 mars 2012)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	5 098 500	6 683 091	6 683 091	0
Besoin de financement de l'AP: couvert par le fléchage FDPTP	5 098 500	6 683 091	6 683 091	0

B/ Rappel du programme initial révisé

Conformément à la délibération du 22 juin 2007, portant sur le plan de financement des nouvelles casernes de pompiers de Besançon ouest (Brûlard) et Besançon Est (Chalezeule), l'autorisation de programme retrace les dépenses d'acquisition foncière et la subvention d'investissement à verser au SDIS pour le financement des travaux.

C/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des CP est actualisé en fonction des réalisations 2011.

Le CP 2012 à hauteur de 1 157 624 € correspond :

- aux règlements des derniers acomptes relatifs à la construction des Centre de Première Intervention Renforcé (CPIR) de Chalezeule et de Brûlard.
- à l'achat du terrain de Saône (107 K€) puisque dans le cadre du programme SDIS, le Grand Besançon a acquis par signature d'acte notarié en date du 15 décembre 2011 l'assiette foncière du SDIS Saône. Le Grand Besançon est donc propriétaire et a délibéré favorablement pour cette transaction au Conseil du 30 juin 2011.

En termes de financement de cette opération, il est prévu un « prélèvement » ou fléchage à partir du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) sur la base d'un montant à recevoir annuel de 1 864 004 € à partir de 2012. Le montant inscrit en recette en 2012 correspond au solde non consommé des années antérieures.

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Financement des casernes » et sur son crédit de paiement 2012.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

46/50

Tableau I : programme initial							
REVISION 2011 (BP 2011)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2008	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	2011	2012
DEPENSES							
204	Subvention	5 398 091	0	0	1 267 546	3 558 545	572 000
21	acquisitions foncières	399 012	319 012	0		80 000	
23	travaux	885 988	0	76 582	437 154	372 252	
	TOTAL	6 683 091	319 012	76 582	1 704 700	4 010 797	572 000
RECETTES							
13	Fléchage FDPTP	6 683 091	319 012	76 582	1 704 700	4 010 797	572 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Taux de couverture par financement CAGB	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tableau II : programme révisé							
REVISION 2012 (BP 2012)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2008	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	2012
DEPENSES							
204	Subvention	5 516 534	0	0	1 267 546	3 202 084	1 046 904
21	acquisitions foncières	429 732	319 012	0			110 720
23	travaux	736 825	0	76 582	437 154	223 089	
	TOTAL	6 683 091	319 012	76 582	1 704 700	3 425 173	1 157 624
RECETTES							
13	Fléchage FDPTP	6 683 091	319 012	76 582	1 704 700	3 425 173	1 157 624
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0	0		0	0	0
	Taux de couverture par financement CAGB	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Création de l'AP/CP n° 12.1 Opération TCSP
« Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte »
(Budget annexe Transports, opération TCSP)

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation d'engagement n°12.1

Intitulé : Opération « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte »

Commission concernée : Transports, Infrastructures, Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Transports, Infrastructures et Déplacements

A/ Présentation du programme

Les PDU de l'agglomération bisontine, validés en juin 2001, ont préconisé la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur des axes prioritaires afin d'optimiser la desserte en transport de l'agglomération.

Au regard des projets inscrits dans les P.D.U, il était nécessaire d'étudier finement l'opportunité d'un projet de TCSP afin que celui-ci se place à part entière dans la politique de déplacements préconisée par la CAGB, et contribue pleinement au projet de développement urbain de la ville de Besançon et à l'aménagement du territoire de l'agglomération.

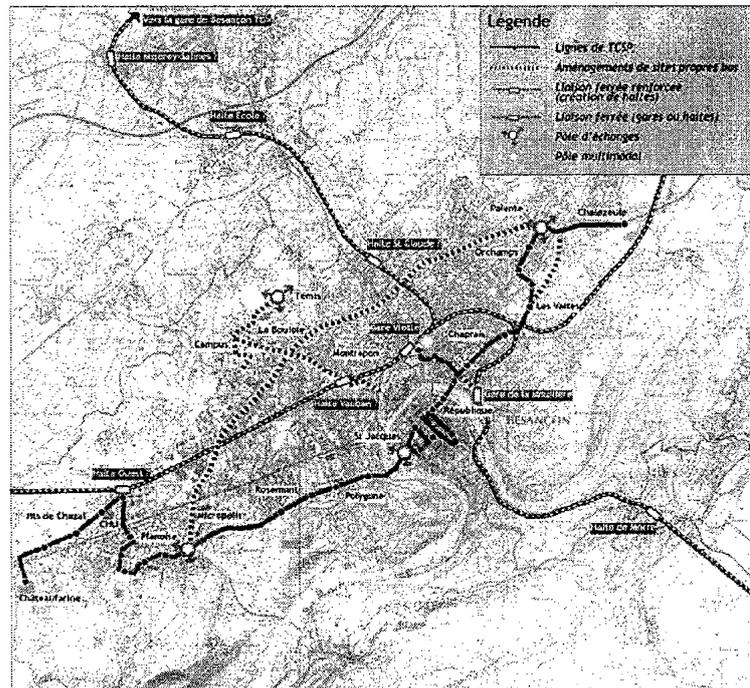
Dans ce cadre, une étude d'opportunité / faisabilité d'un réseau de TCSP a été réalisée en 2005. Ce travail visait à déterminer clairement le projet tout en ouvrant sur sa phase opérationnelle en intégrant les grandes lignes du projet urbain de Besançon. Cette étude a conduit aux conclusions générales suivantes :

Réseau TCSP :

- o Site propre intégral : 18 Km
- o Site propre bus : 14 Km

Une liaison ferrée renforcée et de nouvelles haltes au Nord en fonction du projet TGV

Un pôle multimodal (Viotte) et quatre pôles d'échanges



Le site propre Est-Ouest identifié dans cette étude d'opportunité/ faisabilité a donné naissance au projet de tramway dont la mise en service est programmée pour 2015.

Au nord, la liaison ferrée a été réhabilitée dans le cadre de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône et 3 nouvelles haltes ferroviaires sont programmées, pour 2012 (Ecole-Valentin) et après 2015 (Miserey Salines et portes de Vesoul).

Sur cette même base, il est maintenant nécessaire de travailler à la mise en œuvre du site propre bus identifié dans cette étude d'opportunité/ faisabilité comme reliant le secteur de Témis à la place Leclerc via le campus.

Les Objectifs de ce site propre :

- assurer un lien performant de transport public entre la Gare de Besançon-Viotte, le campus universitaire de la Bouloie et le secteur de Temis,
- compléter l'axe structurant du tramway en assurant les correspondances de ce site avec l'axe Tramway en gare Viotte.

Au-delà de l'étude déjà réalisée en interne, l'objet de ce nouveau programme est de définir précisément les modalités techniques et financières de mise en œuvre du site propre Transport en Commun, puis de réaliser cette infrastructure.

L'année 2012 sera consacrée aux études de définition du projet (150 000 €), les appels d'offres et le début des travaux seront lancés en 2013.

B/ Echanciers et montants proposés

CREATION 2012 en HT						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2012	2013	2014	2015
DEPENSES						
20	études	100 000	100 000			
23	maîtrise d'œuvre	9 950 000	50 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
Total		10 050 000	150 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
RECETTES						
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 050 000	150 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
Taux de couverture par financement CAGB		100%	100%	100%	100%	100%

A la majorité, l'Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération Opération TCSP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2015.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

**Création de l'AP/CP n°12.2 Opération « Parc instrumental »
(Budget annexe CRR)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement n°12.2.

Intitulé : Opération « Parc instrumental »

Commission concernée : Culture, Tourisme, Sports - Commission n°5

Service pilote : Conservatoire à rayonnement régional

A/ Présentation du programme

Le Conservatoire intégrera la Cité des Arts en Janvier 2013. Compte tenu des locaux actuels (étroitesse, fluctuation importante de température dans les salles de cours) et des locaux futurs, les nécessaires mises à niveau du parc instrumental se feront essentiellement en 2012 et se poursuivra jusqu'en 2014.

En fonction des priorités par département et des propositions de gestion du parc instrumental, élaborées par le Conseil Pédagogique du CRR, il est proposé de porter en 2012 cet effort de reconstitution du parc instrumental sur les départements Piano et Formation musicale. Ainsi, sont notamment concernées, à hauteur de 170 K€, la restauration de 5 pianos, l'acquisition de 4 pianos 1/2 à queue et de 7 pianos droits. Le disponible, soit environ 236 K€, sera réparti entre les départements Musiques actuelles, Musiques anciennes, Cuivres, Petits bois, la classe de percussions.

A noter que la remise à niveau de ce parc instrumental sur 2012-2014 sera financée à 72 % par la libération d'une partie de la provision constituée depuis 2010 pour « Matériels et équipements pour le nouveau CRR » (conseil communautaire du 16 décembre 2010).

B/ Echéancier et montants proposés

CREATION 2012					
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	2012	2013	2014
DEPENSES					
21	Acquisition instruments de musique	676 880	405 880	216 000	55 000
RECETTES					
78	Libération d'une partie de la provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	487 880	405 880	55 000	27 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	189 000	0	161 000	28 000
Taux de couverture par financement CAGB		28%	0%	75%	51%

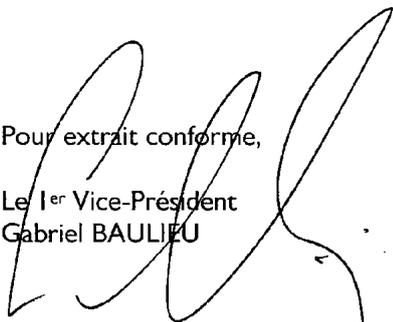
A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Parc instrumental » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2012-2014.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 115
Contre : 0
Abstention : 1

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Commissaire de Régions DRCT
Reçu le **11 AVR. 2012**

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU



Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

50/50